Nature de l'obstacle Massif : Bâtiment, arbre, colline Mince : Pylône, antenne, cheminée, éolienne Filiforme : ligne électrique, PTT, ou câble de toute nature	Altitude de l'obstacle à son sommet (CST) (en mètres NGF)	Observations Mesure de la hauteur de dépassement (en mètres)	Commune et lieu
Piste principale (10/28) -Trouée Ouest : 1000 premiers mètres des trouées			
1 – ligne électrique MT isolée	121.20 à 130.66 m	Sans objet	Carcassonne
2 – bâti	143.55 m	2.13 m	Carcassonne
3 – arbres	144.7 à 146.28 m	2.06 à 3.41	Carcassonne
4 – haie d'arbres	148.13 à 149.32	0.37 à 2.52	Carcassonne
Piste principale (10/28) -Trouée Est : 1000 premiers mètres des trouées			
5 – bâti	127.71 m	0.20 m	Carcassonne
6 – arbre	130.74 m	3.88 m	Carcassonne
7 – ligne électrique MT isolée	95.93 à 129.08 m	0 à 1.49 m	Carcassonne
8 – arbre	136.22 m	0.13 m	Carcassonne
Piste principale (10/28) – Trouée Ouest			
9 – arbres	155.05 à 155.57 m	1.67 à 3.35 m	Carcassonne
10 – arbres	156.4 à 158.75 m	1.39 à 2.37 m	Carcassonne
Piste principale (10/28) – surfaces latérales emprise aérodrome			
11 – ligne électrique MT isolée	140.36 à 146 m	Sans objet	Carcassonne
12 – arbres	142.02 à 142.7 m	1.22 à 1.57 m	Carcassonne
13 – arbres	142.73 à 147.32 m	1.92 à 11.02 m	Carcassonne
14 – bâti, arbres, poteau électrique	138.11 /137.37 à 140.09 / 141.41 m	4.65 m / 5.01 à 7.54 m / 9.51 m	Carcassonne
15 – arbre	149.67 m	5.03 m	Carcassonne
16 – bâti, arbre	137.32 et 140.06m	3.87 et 6.83 m	Carcassonne
17 – bâti	144.45 m	12.88 m	Carcassonne
18 – bâti, arbre	137.86 et 138.67m	0.65 et 0.2 m	Carcassonne
19 – arbres	139.2 à 141.97 m	0.53 à 5.26 m	Carcassonne
20 – arbres isolés	133.19 à 134.72 m	Sans objet	Carcassonne
Piste principale (10/28) – surfaces latérales hors emprise aérodrome			
21 – petite forêt	141.93 à 152.12 m	0.70 à 3.02 m	Carcassonne
Piste principale (10/28) – Surface horizontale			
22 – antenne isolée	184.83 m	7.68 m	Pennautier
23 – antenne	169.91 m	7.24 m	Carcassonne
24 – antenne	167.44 m	9.71 m	Carcassonne
25 – arbres isolés	168.36 à 168.77 m	1.19 à 1.81 m	Carcassonne
26 – antenne	210.02 m	32.87 m	Carcassonne
27 – arbres	182.28 à 183.88 m	5.13 à 6.7 m	Lavalette
28 – arbre isolé	177.54 m	0.69 m	Lavalette
29 – ligne électrique HT isolée	167.65 à 175.15 m	Sans objet	Caux et Sauzens/ Carcassonne
Piste principale (10/28) – Surface conique			
30 – antenne isolée	222.55 m	22.37 m	Caux et Sauzens
31 – bâti dur	180.10m	0.26 m	Carcassonne

NB : Les obstacles n° 3, 4, 6, 7, 9, 10, 12, 13, 19 et 21 devront faire l'objet d'une mise en conformité par rapport au plan des servitudes aéronautiques

Caractéristiques techniques de base :

- Chiffre de code de l'aérodrome : 4
- Altitude de référence : 132.15 mètres NGF
- Piste revêtue : 2050 x 45 m.
- Piste en herbe : 794 X 50 m.

- Seuil 28 : approche classique
  seuil décalé : 151 m.
  prolongement dégagé : 100 m.
- Seuil 10 : approche de précision catégorie I
  seuil décalé : 98 m.
  prolongement dégagé : 60 m.

Légende :

- Piste revêtue et prolongements dégagés
- Limite des surfaces de dégagement dont adaptation
- Intermédiaire des surfaces de dégagement
- 132.15 — Cote altimétrique des surfaces de dégagement (mètres NGF)
- Limite de commune
- CARCASSONNE — Nom de la commune
- Obstacle artificiel accepté
- Obstacle linéaire accepté
- Obstacle naturel accepté
- Secteur boisé accepté

Obstacles dépassant les cotes limites autorisées

- Obstacle naturel
- Obstacle linéaire
- Secteur boisé
- 18 — Numéro d'obstacle (voir tableau)

Projection du plan : Lambert 93
Fond de plan : SCAN 25 ® © IGN
Etablissement du plan : SNIA/DPEA - site : Méditerranée Chef de Projet : Carbonnières Jean-Claude Chargée d'études : Cailly Fabienne

Maîtrise d'ouvrage

Ministère
de l'Environnement,
de l'Energie
et de la Mer

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile sud-est

Aérodrome de CARCASSONNE SALVAZA

PLAN DES SERVITUDES AERONAUTIQUES

A2
PLAN DE DETAILS

Maîtrise d'oeuvre

Service National d'Ingénierie Aéroportuaire
Département Programmation Environnement Aménagement
Siège : 82, rue des Pyrénées - 75970 Paris cedex 20
Site : Méditerranée
Adresse : 1, rue Vincent Auriol - CS 90890 - 13627 Aix en Provence cedex 1

Date	Référence	Echelle
septembre 2015	PSA-A2_SNIA-PEA_LFMK_1	1 / 10 000

Vérifié par le chef du bureau Environnement Aménagement Aix, le 29 septembre 2015	Proposé par le chef du Département Programmation Environnement Aménagement Paris, le 29 septembre 2015	Présenté par le directeur du Service National d'Ingénierie Aéroportuaire Paris, le 29 septembre 2015
JC. CARBONNIERES	J. BYE	A. LASLAZ

Approuvé par arrêté ministériel en date du 29 Février 2016